

ARIANNE PHOSPHATE APPORTE DES PRÉCISIONS À UN COMMUNIQUÉ DE PRESSE ANTÉRIEUR

DAN: TSX-V (Canada)

JE9N: FSE (Germany)

DRRSF: OTCQX (USA)

SAGUENAY, QC, le 8 nov. 2024 /CNW/ - **Arianne Phosphate** (la « Société » ou « Arianne ») (TSX: DAN) (OTCQX : DRRSF) (FRANCFORT : JE9N), une société en stade de développement avançant le projet de mine de phosphate du Lac à Paul, dans la région du Saguenay--Lac-Saint-Jean, au Québec, a émis un communiqué de presse le 27 juin 2024 (" **Communiqué de Presse** "), annonçant des résultats positifs de son étude de pré faisabilité (l'"**ÉPF**") sur l'acide phosphorique purifié (l'"**APP**") concernant la construction d'une usine d'acide phosphorique purifié dans la région du Saguenay au Québec (le " **Complexe APP** ") pour transformer le concentré de phosphate d'origine ignée en un acide phosphorique de qualité batterie utilisé dans les batteries lithium-fer-phosphate. Arianne aimerait clarifier certaines informations divulguées dans le communiqué de presse concernant l'étude.

Comme l'étude porte sur une installation de transformation, les lecteurs sont avertis que le terme « étude de pré faisabilité » utilisé par la Société dans le Communiqué de Presse pour désigner cette étude n'est pas le même que celui associé aux projets miniers tels que définis dans le règlement 43-101 sur les normes de divulgation des projets miniers (« **Règlement 43-101** ») et cette étude ne doit donc pas être considérée comme équivalente à une « étude de pré faisabilité » telle que définie dans le règlement 43-101, car le projet n'est pas un projet minier mais plutôt un projet industriel, et n'est donc pas régi par le Règlement 43-101.

Conformément à une étude de pré faisabilité, un certain nombre d'hypothèses générales et non adaptées ont été utilisées pour évaluer le potentiel économique du Complexe d'APP.

L'ÉPF est basée sur une capacité de production annuelle maximale de 350 000 tonnes d'APP (100% P_2O_5) et de 220 000 tonnes d'acide phosphorique secondaire à partir de 1,5 MT de concentré de roche phosphatée qui peut être acheté sur le marché sur la base de contrats à long terme et qui pourrait éventuellement inclure du concentré provenant du projet Lac à Paul d'Arianne.

Le montant des investissements initiaux de 1,65 milliard de dollars américains et les coûts d'exploitation de ÉPF ont été déterminés à l'aide d'une estimation de classe 5 telle que définie par l'*American Association of Cost Engineers (AACE) International Practice 18R-97 (Cost estimate classification system* - Tel qu'appliqué dans ingénierie, approvisionnement et construction dans les industries de transformation.). L'estimation a une précision de +/- 40 % sur la base des coûts du deuxième trimestre 2024. Les valeurs en CAD ont été converties en USD à 1,35.

Les coûts d'exploitation annuels et unitaires du Complexe d'APP ont été déterminés pour une production annuelle maximale de 350 000 tonnes d'APP de qualité batterie et de 220 000 tonnes d'acide phosphorique secondaire. Les coûts d'exploitation estimés pour l'usine d'APP et l'usine d'acide sulfurique comprennent la main-d'œuvre, l'électricité, l'eau potable et l'eau industrielle, le matériel d'entretien, les équipements mobiles, le concentré de roche phosphatée et le soufre.

Le Communiqué de Presse contenait de l'information extraite de l'ÉPF préparée par des firmes d'ingénierie indépendantes qui incluait de l'information financière prospective ("**IFP**") sur la construction d'un Complexe d'APP et la production en découlant situé au Saguenay pour une période dépassant le 31 décembre 2024. L'IFP a été incluse afin de fournir au lecteur des éléments

d'information financière que la Société utilisera pour prendre la décision d'aller de l'avant ou non avec le projet et pour faire progresser les discussions avec les partenaires potentiels.

En vertu de l'article 4A.2 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, la publication des IFP doit couvrir une période pour laquelle l'information peut être raisonnablement estimée. Dans de nombreux cas, la période ne doit pas dépasser la fin de l'exercice fiscal suivant de l'émetteur et, afin de se conformer à cette politique, la Société exclut de son Communiqué de Presse les IFP suivantes : la valeur actuelle nette, le taux de rendement interne et la période de retour sur investissement du Complexe d'APP.

Les investisseurs doivent procéder à leurs propres vérifications et ne pas se fier aux informations fournies par la Société dans son Communiqué de Presse pour prendre leurs décisions d'investissement.

À propos d'Arianne Phosphate :

Arianne Phosphate Inc. (www.arianne-inc.com) met en valeur les gisements de phosphate du Lac à Paul situés à environ 200 km au nord de la région du Saguenay/Lac Saint-Jean au Québec, Canada. Ces gisements produiront un concentré d'apatite igné de haute qualité titrant 39 % de P₂O₅ avec peu ou pas de contaminants (« Feasibility Study to Produce 3Mtpy of High Purity Apatite Concentrate at the Lac à Paul Project, Québec, Canada » publiée le 13 novembre 2013). La Société a 202 890 210 actions en circulation.

Personne qualifiée

Raphael Gaudreault, ing., Personne Qualifiée par le Règlement 43-101, a approuvé la divulgation technique dans ce communiqué. M. Gaudreault est également chef des opérations de la Société.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens donné à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Suivez-nous sur :

Facebook : <https://www.facebook.com/ariannephosphate>

Twitter : http://twitter.com/arianne_dan

YouTube : <http://www.youtube.com/user/ArianneResources>

Flickr : <http://www.flickr.com/photos/arianneresources>

Resource Investing News : <http://resourceinvestingnews.com/?s=Arianne>

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient de l'« information prospective » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. En règle générale, l'information prospective peut être identifiée par l'utilisation de termes comme « prévu », « anticipe », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « prévu », « ciblé » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions ou des déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « pourraient » ou « seront prises », « se produiront » ou « seront atteints ». L'information prospective contenue dans le présent document comprend, sans s'y limiter, des déclarations concernant les plans futurs de la Société concernant un complexe d'APP projeté ; la production prévue de l'APP et les coûts connexes ; le moment prévu d'une décision d'investissement finale ; et les caractéristiques prévues du futur site du Complexe d'APP et les avantages attendus de celui-ci.

L'information prospective est fondée sur certaines estimations, attentes, analyses et opinions de la Société et, dans certains cas, d'experts tiers, qui sont considérées par la

direction de la Société comme raisonnables au moment où elles ont été faites. Cette information prospective a été dérivée à partir de nombreuses hypothèses concernant, entre autres, l'offre et la demande, les livraisons, ainsi que le niveau et la volatilité des prix de l'APP pour une utilisation dans la batterie lithium-fer-phosphate, la croissance prévue, le rendement et les opérations commerciales, les prix futurs des produits de base et les taux de change, les perspectives et les opportunités, les conditions commerciales et économiques générales, et la capacité de la Société à se procurer les fournitures et autres équipements nécessaires pour son les affaires. La liste qui précède n'est pas exhaustive de toutes les hypothèses qui auraient pu être utilisées pour élaborer l'information prospective. Bien que la Société considère ces hypothèses comme raisonnables sur la base des informations actuellement disponibles, elles peuvent s'avérer incorrectes. L'information prospective ne doit pas être lue comme une garantie de rendement ou de résultats futurs.

Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux contenus dans l'information prospective, il peut y avoir d'autres facteurs qui font en sorte que les résultats ne soient pas tels que prévus, estimés ou prévus. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats attendus décrits dans l'information prospective comprennent, sans toutefois s'y limiter : la capacité de la Société à accéder au financement requis pour investir dans les opportunités et les projets disponibles (y compris le Complexe d'APP proposé) et, à des conditions satisfaisantes, le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance, les changements dans les prix des produits de base et autres, la capacité de la Société à retenir et à attirer du personnel qualifié et à obtenir des matières premières de fournisseurs tiers, des événements imprévus et d'autres difficultés liées à la construction, au développement et à l'exploitation du complexe PPA, le coût de la conformité aux lois et règlements environnementaux et autres actuels et futurs, les défauts de titre, la concurrence des concurrents existants et nouveaux, les variations des taux de change, les prix du marché des titres de la Société, ainsi que les facteurs de risque énoncés dans le rapport de gestion de la Société pour son plus récent trimestre terminé le 30 juin 2024 et d'autres documents d'information disponibles sous le profil SEDAR+ de la Société à www.sedarplus.ca. L'information prospective contenue dans les présentes est faite en date du présent communiqué de presse et la Société décline toute obligation de mettre à jour toute information prospective, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou autrement, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

SOURCE Arianne Phosphate Inc.

Consultez le contenu original :

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/November2024/08/c9300.html>

%SEDAR: 00003556F

Renseignements : Pour nous joindre : Source : Raphael Gaudreault, COO, Tél. : 418-590-1318, raphael.gaudreault@arianne-inc.com; Info: Brian Ostroff, Président, Tel.: 514-908-4202, brian.ostroff@arianne-inc.com

CO: Arianne Phosphate Inc.

CNW 16:30e 08-NOV-24